



Montréal, le 10 août 2017



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.597

Monsieur,

La présente est en réponse à votre demande d'accès dans le dossier mentionné en objet.

Loto-Québec et ses filiales sont effectivement assujetties à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*. En vertu de l'article 17 de cette loi, notre obligation, à titre d'entreprise du gouvernement, est d'adopter une politique en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles qui tient compte des objectifs énoncés dans ladite loi.

Notre politique opérationnelle, *Gouvernance et gestion en matière de ressources informationnelles, OPE-11* est disponible sur notre site Internet, sur la page de notre *Centre de documentation* :

<https://societe.lotoquebec.com/dam/jcr:4fd9028c-e048-49df-a53c-8fac88bfb2d7/OPE-11-gouvernance-gestion-ressources-informationnelles.pdf>

De plus, nous vous donnons accès, ci-joint, au bilan annuel des réalisations pour l'année financière 2012-2013. En ce qui concerne les années suivantes, soit 2013-2014 à 2016-2017, nous vous référons également à notre *Centre de documentation*, à la page suivante de notre site Internet :

<https://societe.lotoquebec.com/fr/medias-et-partenaires/centre-de-documentation#autres-documents-d-interet>

Cependant, nous ne vous donnons pas accès aux autres documents demandés puisque ceux-ci contiennent des renseignements visés par les articles 21, 22, 29, 37, 39, 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision à la Commission d'accès à l'information. À cet égard, veuillez trouver, ci-joint, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniel Collette, avocat
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales

BILAN ANNUEL DES RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES INFORMATIONNELLES
LOTO-QUÉBEC ET SES FILIALES
2012-2013

En vertu de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* la Société a adopté une politique en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles qui tient compte des objectifs énoncés dans la loi et qui prévoit la mise en place d'outils de gestion et de mécanismes d'approbation et d'autorisation.

Le comité d'audit surveille le processus de mise en place des besoins en technologies de l'information ainsi que les opérations qui en découlent. La Vice-présidence corporative aux technologies de l'information conseille la haute direction en matière de ressources informationnelles notamment à l'égard des stratégies, de politique, de budget, de cadres de gestion, de standards, de systèmes et d'acquisitions et formule des recommandations en ces matières.

Les réalisations au cours de l'année financière 2012-2013 sont, notamment :

- La mise en vente de produits de loteries sur le site internet et via une application mobile afin que le client puisse utiliser une nouvelle forme d'achat.
- La mise en place d'application mobile pour les casinos permettant aux clients d'obtenir facilement des informations sur les activités en cours dans les casinos.
- Le lancement d'un nouveau site sur le jeu responsable.
- Le lancement d'un nouveau site carrière visant à dynamiser et mettre en évidence tous les types d'emploi offerts à Loto-Québec et de tenir compte des médias sociaux.
- Le lancement du premier jeu éclair pour le secteur loteries.
- La mise en place de plusieurs tables de jeux électroniques en casino permettant de diversifier cette offre de jeux.
- Le déploiement de facilité de communication sans fil dans les aires de jeux afin d'offrir un nouveau service aux clients et d'ouvrir la voie à de nouvelles applications internes.
- Le déploiement de nouveaux équipements dans le réseau d'appareils de loterie vidéo et d'appareils de jeu électroniques de façon responsable tout en offrant un divertissement agréable.